

L'ajournement

Canada a l'appui du gouvernement est n'est absolument pas menacé. En fait, je voudrais renvoyer le député aux pages 16097 et 16098 du hansard du 3 décembre 1990, où le ministre répondait à la question du député au sujet de la loi fédérale, ce dont le député se souvient certainement.

M. Karpoff: Que fera-t-il lorsqu'il ne transférera plus d'argent?

Mme Dobbie: Lorsqu'on les interroge sur le système de santé que nous avons, les Canadiens expriment toujours une grande satisfaction et c'est très important. Ce qui est peut-être encore plus révélateur de l'attachement des Canadiens à l'égard de leur système de santé, c'est le résultat d'un sondage effectué dans dix pays. Parmi les pays ayant un régime national d'assurance médicale, c'est au Canada où le degré de satisfaction était le plus élevé. La plupart des Canadiens estimaient que le système était essentiellement sain et 95 p. 100 n'avaient qu'il y ait des problèmes susceptibles d'exiger une refonte totale du système.

Qu'est-ce qui fait que les Canadiens soient aussi fiers de leur régime de santé? Je pense, et j'imagine que mes collègues d'en face seront d'accord, que c'est son caractère unique et le fait que le principe de base soit que la santé des gens et l'accès à des soins de qualité ne doivent pas dépendre des moyens financiers. C'est le principe qui guide le système depuis le début des années 1950 et nous n'en avons pas dérogé.

Il y a maintenant plus de six ans que la Chambre a adopté à l'unanimité la Loi canadienne sur la santé. C'est dans cette loi que sont énoncés les principes qui sont chers aux Canadiens et qui ont suscité l'admiration de nombreux autres pays partout dans le monde. Notre système est public et il est sans but lucratif. Il offre une couverture intégrale pour tous les services médicaux ou hospitaliers nécessaires, une protection universelle pour toutes les personnes qui habitent au Canada, une protection qui est transférable et qui offre un accès satisfaisant aux services de santé, sans obstacle d'ordre financier. Le dépassement d'honoraires et les frais modérateurs ne sont pas compatibles avec les principes d'un accès satisfaisant; aussi les frais modérateurs imposés directement aux patients sont découragés.

Dans la Loi canadienne sur la santé, le gouvernement s'oppose à la facturation des patients, aussi bien en principe que dans la pratique. Voilà qui devrait répondre à la question du député.

Il a été prouvé que le dépassement d'honoraires et les autres frais modérateurs découragent les Canadiens moins fortunés de demander les soins nécessaires. Il y a trois ans, en avril 1987, le gouvernement conservateur a supprimé au Canada les frais modérateurs imposés directement aux patients.

Les insinuations des députés d'en face, selon lesquelles notre gouvernement serait loin de respecter la lettre et l'esprit de la Loi canadienne sur la santé, sont irresponsables, inexacts et trompeuses. Nous sommes tout à fait attachés aux principes de la Loi canadienne sur la santé.

• (1810)

LES INSTITUTIONS FINANCIÈRES

Mme Catherine Callbeck (Malpègue): Monsieur le Président, au cours de la période des questions, le 1^{er} novembre dernier, j'ai demandé au ministre d'État chargé des Finances quelle mesure il comptait prendre pour tenir compte des critiques dont le Bureau du surintendant des institutions financières avait fait l'objet.

C'est le vérificateur général qui avait formulé ces critiques plus tôt cette semaine-là, dans son rapport de 1990. Le vérificateur général a déclaré que le Bureau du surintendant des institutions financières ne faisait pas tout ce qu'il était possible de faire pour sonner l'alarme à temps, afin d'empêcher les institutions financières de se retrouver dans une situation critique. J'ai donc demandé au ministre d'État chargé des Finances ce qu'il comptait faire et il a rejeté ma question du revers de la main en me reprochant de tirer des conclusions.

Il se trouve que je ne tenais pas des conclusions car les faits rapportés venaient tout droit du rapport du vérificateur général. J'invite le ministre à lire ce rapport.

Je suis revenue à la charge dans ma question supplémentaire en demandant de nouveau au ministre ce qu'il comptait faire à propos des plaintes du vérificateur général. Sa deuxième réponse a été aussi vague que la première. Je reviens donc à la charge ce soir pour tenter d'obtenir cette fois-ci une réponse satisfaisante aux préoccupations dont il a été fait état. Je trouve que ce dossier est important car la santé de nos institutions financières est une question primordiale. Je sais que de nombreux Canadiens sont au courant des tractations scandaleuses de banques d'épargne aux États-Unis, qui ont fait perdre plus d'un demi-billion de dollars aux contribuables américains. Je pense que les dernières estimations sont de l'ordre de 600 milliards de dollars.

Le Canada a aussi connu son lot de faillites de banques et de sociétés de fiducie. Les Canadiens se souviennent du groupe Principal, de la Banque commerciale du Cana-